



FRANCE STRATÉGIE



RÉSEAU EMPLOIS COMPÉTENCES

COMPTE RENDU

Réunion thématique

L'IMPACT AU NIVEAU NATIONAL DES CADRES EUROPÉENS DE COMPÉTENCES

Depuis une quinzaine d'années, la Commission européenne a élaboré une diversité d'actions et de cadres relatifs aux compétences pour servir de points de référence aux pays et inspirer les politiques publiques nationales dans le champ de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

La réunion thématique du Réseau Emplois Compétences qui s'est tenue à Bordeaux le 27 mai à l'Agence Erasmus + France / Éducation Formation a interrogé les enjeux et les impacts nationaux des différents cadres européens de compétences.

Le nouvel Europass, le Cadre européen des certifications et la taxonomie ESCO ont ainsi été questionnés au regard de leur contribution à un meilleur appariement entre l'offre et les besoins en compétences en Europe.

Le Cadre européen des certifications (CEC) : pour agréger les certifications des États membres

Le CEC créé en 2008 est un méta-cadre construit sur la base du volontariat de chaque État membre. Le référencement à ce cadre européen comprend aujourd'hui une échelle de correspondance avec les niveaux du cadre français. D'où le qualificatif de méta-cadre.

En France, il est décliné dans le Répertoire national de la certification professionnelle depuis 2010. Le nouveau cadre national est porté par la loi du 5 septembre 2018 et se cale aujourd'hui sur les huit niveaux du Cadre européen des certifications.

L'Europass : pour faciliter la mobilité des travailleurs

En 2016, la stratégie sur les compétences de la Commission prévoyait une nouvelle approche autour de la qualité de la formation dans l'idée d'accroître la visibilité et la comparabilité des compétences. Cette stratégie se décline en dix mesures dont le nouveau cadre Europass qui vise à rendre plus aisée la compréhension des intitulés des aptitudes et des compétences. Elle a été votée en avril 2018 et prévoit la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme internet qui couvrira un large éventail d'outils de l'UE. Elle permettra de documenter les acquis d'apprentissage, d'autoévaluer les compétences linguistiques, de valoriser les périodes de mobilité, de présenter toutes les compétences et qualifications, etc.

Elle comprendra toujours le portfolio de compétences, avec les cinq documents actuels :

- le CV Europass ;
- le Passeport des langues (mise en avant de ses compétences linguistiques) ;
- l'Europass-Mobilité (attestation des compétences acquises à l'étranger) ;
- le Supplément au Diplôme et le Supplément au Certificat (traduction des diplômes ou des certifications de la formation professionnelle en compétences / en acquis d'apprentissage).

Elle s'articulera autour d'un portfolio aux fonctions modernisées, puis permettra aux citoyens de s'informer sur les possibilités de carrières et d'apprentissage tout au long de la vie. La plateforme proposera également un service de digitalisation de titres numériques certifiés et mettra l'accent sur son interopérabilité avec d'autres outils et services de l'UE (Eures et Monster, entre autres) afin de simplifier les échanges d'informations et de données.

Des cadres réappropriés par chaque État dans l'idée d'une convergence au niveau européen

Les outils du cadre européen des certifications sont utilisés pour affiner l'ingénierie professionnelle au niveau des branches et de la construction des certificats professionnels de qualifications (CQP). Ils sont également mobilisés dans le cadre du projet RECTEC avec la création d'un référentiel des compétences transversales en lien avec le cadre européen de compétences.

ESCO (European Skills, Competencies and Occupations) et ses futurs impacts en France : pour harmoniser les référentiels de compétences

ESCO est une taxonomie des compétences née en 2009 à la suite de la mise en œuvre du CEC.

Il s'agit d'un système de classification multilingue des aptitudes, compétences, certifications et professions géré par la Direction générale de l'emploi, de l'inclusion et des affaires sociales de la Commission européenne. Il est disponible en 27 langues et est composé de trois piliers : les professions, les aptitudes/compétences, les certifications.

À ce jour ESCO recense 2 942 professions, 13 485 aptitudes et compétences et 8 161 certifications.



ESCO fait partie de la directive EURES, avec un engagement des États membres d'utiliser la taxonomie des compétences ESCO comme langage commun d'interopérabilité des offres et demandes d'emploi par les services publics de l'emploi nationaux. Il est également présent dans les considérants de la nouvelle décision Europass. Par ailleurs, les pays membres sont encouragés, sur la base du volontariat, à utiliser la taxonomie ESCO pour décrire les acquis de l'apprentissage de leurs diplômés. À ce jour, six pays ont déjà fait correspondre leurs cadres nationaux avec ESCO : la Hongrie, la Grèce, l'Estonie, la Lituanie, la Slovénie et la Lettonie. L'impact de la taxonomie ESCO sur les diplômes et certifications est susceptible d'aller plus loin, dans les mois à venir, avec le référencement prévu, selon des règles dérogatoires au principe de subsidiarité, de « certifications internationales », référencement qui se fera directement au niveau du Cadre européen des certifications par le biais d'une procédure spécifique qui reste à établir.

Pour aller plus loin

- Europass : <https://europass.cedefop.europa.eu/fr>
- CEC : https://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-eqf/files/leaflet_fr.pdf
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/1/8/MTRD1834963A/jo/texte>
- ESCO : <https://ec.europa.eu/esco/portal/home>

Sur l'agence organisatrice de la réunion thématique:

L'Agence Erasmus + France/Éducation Formation est un Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et ministère du Travail. Elle assure, pour la France, la promotion et la gestion de plusieurs programmes et dispositifs communautaires, notamment Erasmus + sur le volet éducation et formation.

Membre du Réseau Emplois Compétences, l'agence a proposé d'accueillir cette réunion thématique en réponse à la demande des autres membres du REC. Une réunion qui a permis de contextualiser les outils européens dans une approche nationale avec une meilleure compréhension de leurs utilités.

